

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011017

Signataire : BC/SL

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de 3 postes d'agents " Surveillance des points écoles"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des 16 juillet et 19 novembre 2009 portant sur la création de points écoles.

Considérant qu'au vu de la dangerosité de la circulation pour accéder aux abords du «groupe scolaire intercommunal Christino Garcia» il convient d'étendre le service point école et de créer à cet effet 3 postes supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2011.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE : la création de 3 postes supplémentaires d'agents de surveillance des points écoles portant ainsi le tableau des effectifs à 34.

DIT : que les agents rémunérés sur la base du SMIC horaire à raison de 3 heures par jour minimum pendant 4 jours par semaine. La rémunération sera automatiquement revalorisée à chaque augmentation du SMIC horaire. Les agents pourront bénéficier de congés payés calculés sur la base de 10% de leur salaire brut annuel.

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

64131.821. 5602 64131.821

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué